

Service instructeur

Archives Départementales

Service consulté

7^{ème} **Commission**

N° CG-2009-5-7-3

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES
BUDGET PRIMITIF 2010**

Résumé : *Le présent rapport propose le vote pour les archives départementales de crédits d'investissement à hauteur de 80000 euros et de crédits de fonctionnement à hauteur de 63 000 euros. Ces montants sont destinés à permettre la poursuite de la politique d'équipement des Archives départementales en matériel spécifique et la poursuite de l'œuvre de préservation des éléments constitutifs de la mémoire du Département.*

La loi du 15 juillet 2008 et ses décrets d'application du 17 septembre 2009 ont apporté nombre de modifications dans la réglementation en matière d'archives. Les missions fondamentales des Archives départementales, tant pour ce qui concerne les archives publiques que les archives privées, demeurent : contrôle, collecte, classement, conservation et communication des documents émanant de structures implantées dans le département. Les importantes modifications du paysage administratif, les mutations économiques et technologiques, les problèmes de place et de moyens concourent cependant à les rendre plus lourdes.

1. Les défis de 2009

Les Archives départementales ont dû relever plusieurs défis importants :

- la communication autour de la loi sur les archives du 15 juillet 2008 qui modifie à la fois la définition des archives et le régime de leur communication, qui devient plus libéral. Cette loi (et ses décrets d'application) s'accompagne d'une révision des circulaires de traitement des archives, précisant spécialement le sort des archives « dématérialisées »

- la poursuite de l'acquisition et de l'installation de matériels très spécifiques : mise à niveau de la caméra de microfilm, installation d'une machine permettant le transfert des données numérisées sur microfilm, assurant ainsi leur conservation à plus long terme

- l'achèvement des travaux de numérisation de l'état civil (1793-1892) préalable à leur mise en ligne

- la réflexion autour du choix d'un logiciel dédié au traitement des archives, quel que soit leur support

- la mise à niveau des bâtiments existants, et la préparation, dans deux groupes de travail, d'une nouvelle implantation, projet ancien mais qui peine à démarrer. Il est rappelé ici que pendant cette année 2009 les entrées d'archives ont été très fortement retardées, faute de place permettant d'accueillir les documents : les archives de l'Occupation française en Allemagne et en Autriche ne libèrent leurs locaux qu'à la fin du premier semestre 2010 et les magasins de conservation des Archives départementales sont aujourd'hui saturés.

En 2009 les Archives départementales ont bénéficié des travaux menés par la direction de l'architecture, la direction des moyens généraux, la direction des systèmes d'information pour ne citer que les principaux. A la suite de ces travaux le personnel et les chercheurs bénéficient de meilleures conditions de travail.

Elles ont aussi travaillé avec la direction de la communication à une exposition sur l'évacuation.

2. Les défis de 2010

En 2010 les Archives départementales vont se retrouver, avec des moyens adaptés à nos contraintes budgétaires (moins 10 000 euros en investissement et moins 71 000 euros en fonctionnement), face aux défis de 2010 -bâtiments, informatisation, mise en ligne de l'état civil, acquisition de matériels spécifiques- sans compter un accroissement prévisible très important des entrées : dès le 2^e semestre 2010 plus d'un kilomètre linéaire de registres du livre foncier devront ainsi être accueillis.

- les bâtiments : le départ des Archives de l'Occupation française en Allemagne et en Autriche à la fin du 1^{er} semestre permettra de reprendre l'accueil des archives contemporaines, spécialement les registres du livre foncier. Il est cependant absolument impératif qu'une solution à plus long terme soit trouvée pour loger les archives ; les magasins construits en 1959 n'offrent plus en effet les conditions de sécurité satisfaisantes

- l'informatisation : le choix du logiciel doit intervenir en 2010 pour un déploiement en 2011

- la mise en ligne de l'état civil (1793-1892) au début de 2010 permettra à tout chercheur de consulter les actes de chez lui ; grâce à la convention de numérisation passée avec Coutot-Roehrig cette opération a pu être réalisée à moindre coût pour le Département

- mise en place de matériels spécifiques : la dernière pièce manquante, soit un appareil permettant la numérisation à rythme soutenu des microfilms, doit être acquise en 2010 ; c'est à quoi sont destinés les crédits d'investissement (80 000 euros, contre 90 000 en 2009).

Les crédits de fonctionnement ont été établis au plus juste. Ils sont de 63 000 euros (contre 134 000 en 2009).

Il vous est donc proposé d'inscrire

- en investissement 80 000 euros
- en fonctionnement 63 000 euros

Les recettes prévisionnelles des Archives départementales pour 2010 se montent à 3 000 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER